

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20230411VU1042023-03
Reçu le 14/04/2023

Séance du 11 Avril 2023

Nombre de
conseillers

- en exercice 15
- présents 10
- votants 13
- absents 5
- excusés 0
- vote pour : 13
- vote contre : 0
- abstentions : 0

Convocation : 03/04/23

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence de M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe (pouvoir à Mme MAZET), FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA), TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT).

Secrétaire de séance : Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°
CM11042023-03

OBJET

**VOTE DU
BUDGET
PRIMITIF 2023
DE
L'ASSAINISSE-
MENT.**

Le Compte administratif 2022 du budget assainissement de la commune faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **7 352.80 €**, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter :

- la somme de **1 068.50 €** à la section d'investissement,
- la somme de **6 284.30 €** à la section de fonctionnement et de voter le budget assainissement 2023 :

Le budget Assainissement 2023 s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Fonctionnement	30 007.03 €
Investissement	37 847.00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 11 avril 2023.

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 12/04/2023
et publication ou
notification
du 12/04/2023

Le Maire,
Guy LACOUT.

